

Evaluation à mi-parcours du PCAET

1. Le cadre règlementaire

Le PCAET est un outil de planification créé pour aider les collectivités à définir les objectifs et les plans d'action relatifs aux thématiques de l'air, de l'énergie et du climat au sein de leur territoire. L'objectif principal de ce projet est de lutter contre le changement climatique, donc de réduire les émissions de GES du territoire. Il découle de la loi TECV et est encadré par le code de l'environnement (Légifrance, 2022). Plusieurs textes de loi précisent le contenu et l'élaboration du PCAET :

- Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;
- L'ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 11 août 2016 ;
- L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

Ce document est rendu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Cet outil est à la fois stratégique puisqu'il répond à des objectifs de grande ampleur via la définition d'orientations, mais également opérationnel puisqu'il s'appuie sur des actions concrètes à réaliser sur le territoire. La durée du PCAET est prévue pour 6 ans avec une évaluation à mi-parcours obligatoire.

D'après le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET doit contenir :

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale
- Un programme d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Une évaluation environnementale doit également être réalisée pendant la phase d'élaboration du plan. Les communautés de communes de moins de 50 000 habitants ne sont pas contraintes d'effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

2. Les variables climatiques du territoire

Emissions et séquestration de GES

Dans la communauté de commune, en 2015, les émissions de gaz à effet de serre s'élevaient à 93,3 kTeqCO₂/an. Les sources principales sont le résidentiel et le transport routier. Malgré cette émission, le territoire présente des forêts et espaces boisés intéressants pour jouer un rôle de puit de carbone, afin de le séquestrer. En effet, le territoire est composé à 90% d'espaces naturels, forestiers ou agricoles, et de 35% d'espaces boisés (5 003 ha). Ainsi, les capacités de stockage de CO₂ des forêts de la communauté de communes étaient évaluées en 2019 à près de 25 000 TeqCO₂ (25 kTeqCO₂), soit 26,9% des émissions de gaz à effet de serre du territoire à la même époque : ces chiffres sont néanmoins à nuancer au vu de la perte globale de capacité de stockage des forêts au niveau national.

Qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu indispensable notamment dans une zone urbanisée, fortement impactée par le transport routier. Divers polluants atmosphériques sont pris en compte dans les mesures de qualité de l'air (Oxydes d'azote, PM₁₀, PM_{2.5}, Composés Organiques Volatils, Dioxyde de Soufre, Ammoniac). Dans la communauté de communes, les activités industrielles ont un fort impact sur la qualité de l'air (33% des émissions de polluants), suivies par le résidentiel (32%), puis l'agriculture (18%).

Consommation énergétique

Enfin, à l'échelle de la Communauté de communes, en 2015, la consommation énergétique finale totale était de 457,7 GWhs avec une majorité de consommation résidentielle (50%), et de consommation liée au transport routier. De ce fait, le charbon et les produits pétroliers sont les énergies les plus consommées (35%), suivis par le gaz naturel et l'électricité. Ainsi, dans un objectif de réduction de la consommation énergétique du territoire, il paraît important d'axer ses efforts sur le secteur résidentiel et routier, tandis que le secteur tertiaire serait moins impactant, porté notamment par l'importance des migrations pendulaires journalières des habitants.

Ainsi, le territoire de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix est un territoire attractif rural, porté par le dynamisme de la région parisienne, sujet à de nombreux défis environnementaux.

3. Le PCAET de la CCDH

Le PCAET de la CCDH a été approuvé par délibération n° DCC2021/071 du 20 septembre 2021, au terme d'un travail d'élaboration participative de 18 mois.

Il se compose de 3 documents, comme imposé par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 :

- le rapport de diagnostic, qui ne constitue pas un bilan exhaustif des émissions de GES, mais s'appuie sur des données chiffrées en matière d'émissions de gaz à effet de serre du territoire
- la stratégie territoriale, élaborée en concertation avec les partenaires, qui comporte 6 grandes priorités :
 - 1- Rénover et construire des bâtiments plus économes en énergie
 - 2 - Se déplacer plus facilement, mieux et moins
 - 3 - Aménager pour ménager le territoire
 - 4 - Consommer et produire autrement
 - 5 - Produire localement des énergies renouvelables
 - 6 - Impliquer largement pour faire de la transition énergétique l'affaire de tous
- et 34 fiches actions réparties entre ces 6 priorités

4. Objectifs de l'évaluation du PCAET à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours du PCAET est d'abord une obligation (loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) Mais au-delà de l'obligation légale, c'est aussi une opportunité de se saisir des questions climatiques à l'échelle locale, et de garder un œil sur le cap fixé en répondant à des questions simples :

- Le calendrier de déploiement des actions est-il tenu ?
- Les objectifs définis pour chaque action sont-ils atteints ?
- Est-il nécessaire que la Communauté de communes déploie davantage de moyens ?

C'est aussi l'occasion de réorienter, compléter, modifier des actions, et de remobiliser les acteurs, de faire mieux connaître le PCAET auprès des différentes parties prenantes : élus, administrés, techniciens, partenaires...

La mesure de l'impact sur le changement climatique, si elle est souhaitable, ne peut pas être considérée comme la finalité principale de l'évaluation : il est possible de mesurer précisément l'impact de certaines actions (remplacements de véhicules, ou performance énergétique des

bâtiments par ex.), mais la plupart des évolutions d'émissions de GES comportent une composante « changement des comportements », qui ne peut être attribuée à une action précise.

Atouts et faiblesses

- Le portage

Le PCAET de la CCDH a été entièrement élaboré en interne. Il comporte 34 actions, qui couvrent tous les champs de l'atténuation du changement climatique : ce nombre est relativement important par rapport aux collectivités de taille similaire. De plus, il comporte une dimension partenariale, avec une partie des actions portées ou co-portées par d'autres acteurs. Si cette relative exhaustivité est un atout pour la prise en compte des enjeux dans leur totalité, le portage partagé induit une difficulté de suivi des actions.

- Le caractère évaluable

Le PCAET de la CCDH ne s'appuie pas sur un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES, non obligatoire à moins de 50 000 habitants) : cela ne permet pas d'identifier avec précision les postes d'émissions de la collectivité sur les scopes 1 et 2 définis par l'ADEME (émissions directes et indirectes de l'organisation).

Si toutes les actions du Plan sont assorties d'indicateurs de suivi et/ou réalisation, l'évaluation reste difficile : les fiches actions comportent peu de calendriers de réalisation, certains indicateurs sont à recalibrer, il existe peu d'indicateurs d'impact, mais surtout les actions ne comportent pas ou peu d'objectifs-cibles chiffrés.

- Le point aveugle de l'adaptation

Enfin, le PCAET ne comporte pas d'action d'adaptation au changement climatique, encore peu présents dans le débat public en 2019-2020. L'enjeu d'adaptation a émergé depuis, porté par les événements climatiques extrêmes de ces dernières années.

5. Méthodologie de l'évaluation

Le travail d'analyse des indicateurs a été confié à un groupe de 5 élèves ingénieurs de 5^{ème} année d'étude dans le cadre du Domaine d'Approfondissement Transitions Environnementales et Durabilité de l'ESA (Ecole supérieure d'agriculture, Angers), pendant 4 mois.

Ce travail a comporté 3 étapes :

- 1 – passage en revue de tous les indicateurs, pour déterminer leur nature et leur recevabilité
- 2 – entretiens in situ avec les acteurs
- 3 – production d'un bilan global et préconisations

Faute d'objectifs chiffrés définis en amont, et en présence d'indicateurs disparates, dont certains inadaptes, la plupart des actions n'ont pu faire l'objet que d'une évaluation qualitative.

En effet l'évaluation quantitative d'une action ne peut avoir lieu qu'en présence de trois conditions cumulatives :

- L'existence d'un indicateur adapté ;
- La disponibilité des données (idéalement annuellement), donc leur production et leur collecte par l'acteur concerné (CCDH, organisme de l'Etat, communes...) ;
- L'existence d'un objectif chiffré à atteindre au terme du Plan Climat, assorti si possible d'un phasage et/ou d'objectifs intermédiaires (annuels...).

Or, sur les 34 actions du PCAET :

- 10 actions sont entièrement évaluable (les indicateurs existent, correspondent à un objectif chiffré, sont adaptés, sont collectés)

Ex : « Nombre de ménages accompagnés par le guichet unique de la rénovation énergétique – objectif 200/an »

- 14 actions sont partiellement évaluable au regard des indicateurs prévus (les indicateurs sont globalement adaptés, mais aucun objectif n'avait été fixé)

Ex : « Nombre de véhicules des collectivités territoriales remplacés par des véhicules à énergie décarbonés »

- 10 actions ne sont pas évaluable au regard des indicateurs prévus (aucun objectif chiffré à atteindre n'avait été fixé, et/ou les indicateurs ne sont pas adaptés, ou ne sont pas collectés)

Ex : « Organisation d'un sondage auprès des habitants pour connaître la température moyenne dans les logements »

6. Bilan qualitatif

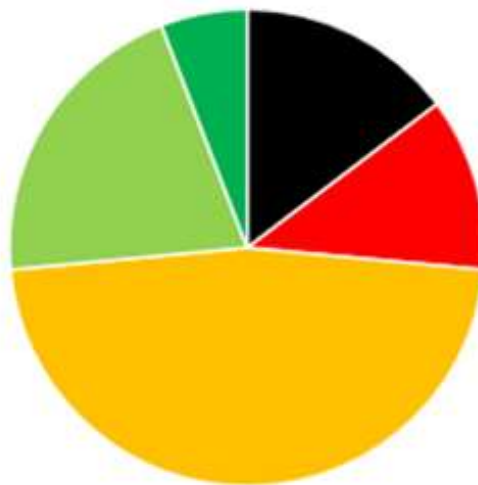
Au regard de ces éléments, le bilan qualitatif fait apparaître que :

2 actions sont réalisées à 100%

- 4.1 : Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial
- 2.1 Renforcer l'offre de transports en commun vers les pôles générateurs de déplacements

7 actions sont en cours avec un avancement bon à très bon

- 1.1 Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique
- 1.3 Sensibiliser les ménages aux "bonnes pratiques" d'économie d'énergie dans les logements
- 1.4 Elaborer une stratégie patrimoniale de rénovation énergétique des bâtiments publics
- 2.2 Inciter au covoiturage et à l'autostop en simplifiant et en sécurisant les pratiques
- 2.3 Accompagner le développement des démarches d'autopartage
- 2.8 Engager la décarbonisation des flottes de véhicules des collectivités territoriales
- 4.2 : Soutenir les démarches visant à l'agriculture locale plus durable et résiliente



16 actions sont engagées, avec un avancement insuffisant à moyen/ou pas correctement évaluable

1.2 Développer une démarche "d'aller vers" auprès des ménages les plus fragiles

Explication : pas d'objectif chiffré, évolution de la politique nationale d'appui, indicateurs non adaptés (collecte des données par les acteurs insuffisante)

2.4 Déployer un réseau de bornes de recharges multi-énergies

Explication : action mise en oeuvre, mais démarrée en 2023 seulement

2.5 Mailler le territoire en pistes et voies cyclables

Explication : compétence CCDH limitée (voirie), pas d'objectif chiffré, collecte des données par les acteurs insuffisante (comptages routiers, sondages population...)

2.6 Faciliter et promouvoir les mobilités douces sur le territoire

Explication : action mise en oeuvre, mais démarrée à l'issue du vote du Schéma cyclable en 2024

2.7 Développer l'offre en tiers-lieux et espaces de "coworking"

Explication : pas d'objectif chiffré

3.3 Restaurer et préserver les milieux aquatiques et humides

Explication : pas d'objectif chiffré, indicateurs non adaptés (collecte des données par les acteurs insuffisante)

3.4 Déployer une campagne d'information et de sensibilisation face aux risques liés au changement climatique

Explication : L'action ne correspond pas aux besoins effectifs (le besoin est plutôt celui de l'adaptation de l'urbanisme), pas d'objectif chiffré, indicateurs non adaptés (collecte des données par les acteurs insuffisante)

4.3 : Installer des composteurs dans les quartiers d'habitat collectif et des broyeurs dans les centre-bourg

Explication : pas d'objectif chiffré, action réorientée à l'échelle du SIREDOM (collecte biflux, composteurs individuels + collectifs), indicateurs non adaptés

4.4 : Identifier des "ambassadeurs zéro déchet" dans les villages et les quartiers

Explication : l'action ne correspond pas aux besoins effectifs (une large diffusion des outils de gestion des biodéchets), pas d'objectif chiffré, indicateurs non adaptés

4.6 : Intégrer des critères "climat" dans l'ensemble des procédures de commande publique

Explication : l'action ne correspond pas aux besoins effectifs (il est plus pertinent d'envisager l'ensemble des dépenses significatives de la CT), indicateurs non adaptés

4.7 : Déployer une démarche "zéro déchet" lors des événements

Explication : l'action (une charte zéro déchets) ne correspond pas aux besoins effectifs, il est plus pertinent d'envisager un soutien logistique de la CCDH aux événements zéro déchets, indicateurs non adaptés

5.1 : Faciliter le déploiement du photovoltaïque solaire sur les bâtiments

Explication : Pas d'objectifs chiffrés, indicateurs non adaptés

5.3 : Accompagner l'implantation d'une unité de méthanisation agricole

Explication : Action démarrée en 2024 seulement, indicateurs non adaptés (réalisé/non réalisé, sans étapes intermédiaires)

5.4 : Inciter à l'utilisation de l'énergie bois pour le chauffage des logements et des entreprises

Explication : indicateurs non adaptés (pas de suivi spécifique par l'ALEC pour les particuliers, pas de compétence pour les entreprises)

6.2 : Soutenir financièrement les initiatives habitantes et associatives

Explication : action démarrée en 2023 seulement

6.3 : Sensibiliser et mobiliser les jeunes dans les établissements scolaires et accueils de loisirs

Explication : pas d'objectifs chiffrés, indicateurs non adaptés (pas de collecte des données)

4 actions sont non réalisées

2.9 Créer un "bureau des temps", instance de réflexion et d'échange sur les politiques temporelles

Explication : action non adaptée, à réorienter sur des actions concrètes (télétravail...)

5.2 : Accueillir une ferme solaire sur le territoire

Explication : pas d'opportunité (foncière, porteur de projet...) jusqu'à maintenant

6.1 : Impliquer les habitants dans la mise en œuvre et le suivi du PCAET

Explication : à mettre en place à l'issue de l'évaluation à mi-parcours

6.4 : Décliner les ambitions du PCAET dans des protocoles d'engagements avec les communes et partenaires

Explication : action non adaptée, à réorienter sur des projets concrets

5 actions sont non réalisées – car hors du champ de compétence de la CCDH

1.5 Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des secteurs tertiaires et de l'industrie

Explication : hors du champ du dispositif France Rénov, pas d'appui financier ou technique pour les entreprises

3.1 Développer une gestion économe de l'espace dans les documents de planification urbaine

Explication : pas du champ de compétence de la CCDH

3.2 Transcrire les enjeux du PCAET dans les opérations d'aménagement (logements et activités économiques)

Explication : pas du champ de compétence de la CCDH

4.5 : Lancer une démarche d'écologie industrielle territoriale sur les parcs d'activités

Explication : pas du champ de compétence de la CCDH

5.4 : Inciter à l'utilisation de l'énergie bois pour le chauffage des logements et des entreprises

Explication : pas de suivi spécifique de l'enjeu bois-énergie dans le cadre du dispositif France Rénov

5.5 : Mobiliser les propriétaires d'espaces boisés à l'utilisation de la biomasse énergie

Explication : pas du champ de compétence de la CCDH

7. Réorientations de fiches action

Au regard de ces éléments, il est proposé :

- 3 suppressions de fiches actions, qui ne correspondent pas aux compétences de la CCDH et ne sont adossées à aucun dispositif existant (d'accompagnement, de financement) de la part des acteurs supra (Etat, Région, Département..)
- 4 fusions de fiches actions, afin de mieux correspondre aux modalités de mise en œuvre choisies (quand un projet global répond à 2 fiches actions)
- 7 réorientations de fiches actions, afin de les faire correspondre aux modes d'action choisis

Au terme de ces modifications, le PCAET comportera donc 27 actions, hors actions à ajouter (cf. infra)

FA initiale	Proposition	Explication	Nouvelle formulation
-------------	-------------	-------------	----------------------

1.1 Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique	FUSIONNER	Modification du dispositif, porté par l'Etat, de financement des espaces France Rénov au travers du Pacte Territorial	Accompagner les ménages dans la rénovation énergétique, y compris les plus fragiles
1.2 Développer une démarche "d'aller vers" auprès des ménages les plus fragiles			
1.5 Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des secteurs tertiaires et de l'industrie	SUPPRIMER	Non pris en compte dans le Pacte Territorial, pas d'aides Etat, pas d'accompagnement ALEC possible	
2.1 Renforcer l'offre de transports en commun vers les pôles générateurs de déplacements	REORIENTER	Recentrage sur le TAD	Renforcer l'offre de transports en commun vers les pôles générateurs de déplacements, au travers du déploiement du TAD
2.2 Inciter au covoiturage et à l'autostop en simplifiant et en sécurisant les pratiques	FUSIONNER	Recentrage de l'action sur le covoiturage du quotidien, priorisé à l'autostop	Développer le covoiturage pour les trajets du quotidien
2.3 Accompagner le développement des démarches d'autopartage			
2.5 Mailler le territoire en pistes et voies cyclables	FUSIONNER	Actions articulées ensemble dans le Schéma cyclable	Elaborer et mettre en œuvre le Schéma cyclable de la CCDH
2.6 Faciliter et promouvoir les mobilités douces sur le territoire			
2.9 Créer un "bureau des temps", instance de réflexion et d'échange sur les politiques temporelles	REORIENTER	Axer sur des actions plus concrètes	Mieux concilier temps privés et temps professionnels
3.1 Développer une gestion économe de l'espace dans les documents de planification urbaine	FUSIONNER	Pas de la compétence CCDH	Soutenir les communes dans la gestion économe et durable de l'espace
3.2 Transcrire les enjeux du PCAET dans les opérations d'aménagement (logements et activités économiques)			
4.3 : Installer des composteurs dans les quartiers d'habitat collectif et des broyeurs dans les centre-bourgs	REORIENTER	Arbitrage fait au niveau du SIREDOM pour une solution mixte compostage + collecte biflux	Offrir une solution qualitative de tri des biodéchets à la source à tous les habitants
4.4 : Identifier des "ambassadeurs zéro déchet" dans les villages et les quartiers	REORIENTER	Choix de sensibiliser les habitants + des responsables de sites de compostage collectif	Sensibiliser les habitants au « zéro déchets » et à la gestion des biodéchets
4.5 : Lancer une démarche d'écologie industrielle territoriale sur les parcs d'activités	REORIENTER	Pas de la compétence CCDH	Réduction des déchets industriels en lien avec la démarche du SIREDOM ?
4.6 : Intégrer des critères "climat" dans l'ensemble des procédures de commande publique	REORIENTER	Prioriser l'outil « Budget vert », plus exhaustif	Mettre en place le budget vert

5.4 : Inciter à l'utilisation de l'énergie bois pour le chauffage des logements et des entreprises	SUPPRIMER	Pas de dispositif spécifique d'accompagnement (ALEC) ou financement (Etat) existant	
5.5 : Mobiliser les propriétaires d'espaces boisés à l'utilisation de la biomasse énergie	SUPPRIMER	Pas de compétence CCDH	
6.4 : Décliner les ambitions du PCAET dans des protocoles d'engagements avec les communes et partenaires	REORIENTER	Axer sur des actions plus concrètes	Décliner les ambitions du PCAET dans des actions concrètes avec les communes et partenaires

8. L'évaluation quantitative

Afin de permettre une évaluation quantitative, il est proposé :

1 - La refonte d'indicateur si besoin (64 cas sur 79)

- Soit pour correspondre au mode d'action choisi : cela concerne en particulier des actions qui étaient émergentes en 2019-2020, dont les contours étaient encore peu définis, ou pour lesquels les modes d'action choisis ont évolué (exemple du TAD, ou de la mise en place du covoiturage du quotidien).

Ancien indicateur	Nouvel indicateur
Nombre de diagnostics énergétiques complets par an	Nombre d'événements sur le territoire
Nombre de publications de conseils pratiques (sur les consommations d'énergie) dans les outils de communication	Nombre de publications de conseils pratiques (sur les consommations d'énergie) dans les outils de communication de la CCDH et des communes
Organisation d'un sondage auprès des habitants pour connaître la température moyenne dans les logements	
Distribution d'un thermomètre à chaque ménage	
Elaboration du plan stratégique de rénovation	Intégration au PPI de la CCDH d'une stratégie de rénovation énergétique
Nombre de km commerciaux supplémentaires obtenus par mise en concurrence et implantation d'un dépôt de bus à Dourdan	Nombre de communes couvertes par le TAD
Evolution de la fréquentation des bus réguliers	Nombre de trajets du TAD/mois
Nombre d'inscrits sur la plateforme Rézo Pouce	Nombre d'inscrits sur la plateforme Blablacar Daily
Nombre d'autostoppeurs (sondage)	Dont nombre de covoitureurs activés
Nombre de covoitureurs bénéficiaires du dispositif IDFM (Blablacar Daily)	Taux de réussite de la recherche Blablacar daily
Nombre de véhicules partagés par les particuliers à travers les plateformes numériques	

Nombre de véhicules en autopartage déployés par un opérateur privé sur le territoire	
Niveau d'utilisation des véhicules partagés par les habitants	
Taux d'utilisation des bornes de recharge	KWh distribués
Nombre de cyclistes "du quotidien" sur le territoire	Vote du schéma cyclable
Nombre de places de stationnement de vélos sécurisées	Nombre de places de stationnements dans les équipements CCDH
Surface d'espaces de coworking/tiers-lieux ouverts sur le territoire de la CCDH	Nombre d'espaces de coworking/tiers-lieux temporaires ouverts sur le territoire de la CCDH
Nombre de véhicules des collectivités territoriales remplacés par des véhicules à énergie décarbonés	Nombre de véhicules de la CCDH remplacés par des véhicules à énergie décarbonés
Nombre de vélos électriques achetés par les collectivités territoriales	Nombre de vélos électriques achetés par la CCDH
Niveau d'utilisation des vélos électriques de la CCDH	Mise en place du forfait mobilité
Création de l'instance d'échanges du bureau des temps	Mise en place des conventions de télétravail
Nombre de réunions du bureau des temps	Nombre de télétravailleurs "flottants"
Nombre de participants moyen aux réunions du bureau des temps	Changement des horaires de ménage à la CCDH
Création d'un guide de préconisations climatiques à destination des communes à intégrer dans la définition des OAP des PLU	Nombre d'évènements/réunions organisées pour les communes sur la thématique
Mise en oeuvre des actions du plan d'actions du PAT	Mise en oeuvre des actions du plan d'actions du PAT 1
Nombre d'évènements organisés pour soutenir l'agriculture durable et résiliente	Nombre d'évènements et opérations de communication organisés pour soutenir l'agriculture durable et résiliente
Nombre d'opérations diverses de communication lancées	
Nombre d'ambassadeurs zéro déchet répartis sur le territoire de la CCDH	Nombre d'habitants formés au compostage – zéro déchets
Nombre de projets solaires photovoltaïques étudiés par l'ALEC	Nombre de projets solaires photovoltaïques étudiés par l'ALEC sur des bâtiments publics
Nombre de bâtiments couverts par une installation solaire	Nombre de bâtiments publics couverts par une installation solaire
Nombre de candidature à l'appel à projet pour les initiatives habitantes et associatives	Nombre de projets soutenus
Nombre d'ateliers de sensibilisation aux métiers de la transition énergétique organisés auprès des jeunes	Nombre d'actions de sensibilisation aux métiers de la transition énergétique organisés auprès des jeunes
Signature de protocoles de déclinaison du PCAET avec l'ensemble des communes de la CCDH	Nombre d'actions concrètes pour aider les communes : accompagnement SDRIF-E, ZAENR, évènements zéro déchets...

- Soit pour les adapter à une évolution de la réglementation, à la mise en place d'outils ou de dispositifs de financement par d'autres acteurs (Etat, Région, Département...) C'est le cas en

particulier pour les actions dans le champ de la loi ZAN, la loi APER, la loi de finances 2024, ou la mise en place des Pactes Territoriaux France Rénov.

Ménages accompagnés par le guichet unique de la rénovation énergétique	Nombre de ménages informés par le guichet unique de la rénovation énergétique
Mise en œuvre du dispositif DEPAR (accompagnement publics précaires)	Dont nombre de ménages modestes/très modestes (codes couleur bleu et jaune de France Rénov)
Taux d'acteurs accompagnés dans leurs travaux de rénovation énergétique	Nombre d'accompagnements à la rénovation globale
Nombre de diagnostics énergétiques complets par an	Nombre d'évènements sur le territoire
Alimentation régulière par la CCDH et ses commune membres de l'observatoire local de l'énergie de l'ALEC	Nombre de collectivités renseignant la plateforme OPERAT
Suivi des surfaces imperméabilisées	Suivi des surfaces artificialisées
Réalisation de l'inventaire des anciens sites industriels et des dents creuses	Réalisation de l'inventaire de l'ensemble des ZAE
Nombre de marchés de commandes publiques ayant intégré des clauses et des critères de développement durable	Mise en place du budget vert
Montant des marchés de commandes publiques ayant des clauses et des critères de développement durable	% du budget "vert"
Nombre de visiteurs du cadastre solaire	Nombre de communes ayant réalisé leur schéma ZAENR

- Soit pour supprimer des indicateurs : c'est en particulier le cas pour les actions hors du champ de compétence de la CCDH (urbanisme, gestion forestière, écologie industrielle...), et/ou pour lesquelles la mise en œuvre dépend d'un autre acteur institutionnel, qui ne collecte pas la donnée.

Indicateurs supprimés
Nombre d'ateliers transition énergétique organisés par an
Nombre de participants aux ateliers "transition énergétique"
Nombre d'entreprises accompagnées par l'ALEC dans le cadre de rénovation énergétique
Nombre d'entreprises ayant réalisé leurs travaux de rénovation (taux de transformation)
Nombre de fiches qualités énergétiques collectées par la CCDH
Nombre d'instructeurs des autorisations du droit des sols ayant bénéficié d'une formation sur la réhabilitation énergétique
Création de la charte « chantiers propres » et nombre de signataires
Mise en œuvre de la charte de bonne gestion des eaux pluviales urbaine et agricole
Création de l'instance de suivi des effets du changement climatique
Nombre d'ateliers sur les conséquences du changement climatique pour les élus, techniciens et citoyens animés
Mise en place de la démarche d'écologie industrielle territoriale

Nombre de projets énergie bois suivis et accompagnés par l'ALEC
Nombre d'opération de communication sur le chauffage énergie bois
Mise en place d'un guichet unique à destination des propriétaires forestiers particuliers
Nombre de propriétaires forestiers bénéficiaires de l'action du guichet unique
Création d'une instance d'échanges de bonnes pratiques
Nombre de réunions de l'instance d'échange de bonnes pratiques

- Soit pour créer des indicateurs, quand une donnée qui n'était pas collectée devient disponible, ou afin de correspondre au mode de faire choisi.

Indicateurs créés
Nombre de conseils personnalisés réalisés par l'ALEC
Nombre de publications d'information sur France Renov
Nombre de copropriétés accompagnées
Nombre de télétravailleurs(total) à la CCDH par rapport aux emplois télétravaillables
Nombre de Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire
ha de MAEC sur le territoire
Nombre d'agriculteurs certifiés AB
Réalisation du plan intercommunal de sauvegarde
Nombre de PCS
Sélection et labélisation du PAT Sud-Essonne dans l'appel à projet national - niveau 2
Mise en oeuvre des actions du plan d'actions du PAT 2
Mise en place de la collecte des biodéchets en bflux
Nombre de sessions de formation compostage - zéro déchets /an
% du budget "vert"
Surface de ZAENR

2 - La définition d'objectif chiffré (46 nouveaux objectifs proposés)

Il s'agit, pour la définition de chacun des objectifs chiffrés, d'un exercice d'équilibre entre ambition et faisabilité opérationnelle.

Les premières années de mise en œuvre du PCAET ont permis d'établir un état de départ dans chaque domaine, et d'avoir un aperçu plus précis des besoins, mais aussi des freins (opérationnels, financiers...) et des difficultés à prévoir, ce qui permet de fixer des objectifs réalistes tout en étant ambitieux.

- Ainsi, une partie des objectifs ont été définis en fonction de l'état initial d'avancement du territoire : « 10 publications d'information sur France Renov/an », « Doubler les kWh distribués par les bornes de recharge par rapport à l'année de lancement », « 5 sessions de formation compostage - zéro déchets /an », etc.

- D'autres ont été définis dans le cadre de plans dédiés, élaborés postérieurement au PCAET : c'est le cas par exemple du Schéma cyclable de la CCDH, approuvé en 2024 : « 40 places de stationnements vélo dans les équipements CCDH » « 32,7 km de pistes cyclables à horizon 2034, ou du Pacte Territorial France Rénov : « 130 conseils personnalisés/an », etc.
- Enfin, une partie des objectifs ont été définis se basant sur la réglementation, dans une logique d'anticipation/d'aller au-delà de l'obligatoire chaque fois que c'est possible : c'est le cas par exemple pour l'objectif « Moins 40% de consommation énergétique des bâtiments CCDH en 2027 », qui anticipe sur le Décret tertiaire (objectif moins 40% en 2030), ou pour le « 50% de véhicules de la CCDH remplacés par des véhicules à énergie décarbonés », en anticipation de la loi LOM qui prévoit 40% de véhicules décarbonés en 2025, et 70% en 2030.

FICHE	INDICATEURS	OBJECTIF
1.1 Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique	Pourcentage de ménages modestes/très modestes accompagnés (codes couleur bleu et jaune de France Rénov)	50%
	Nombre de conseils personnalisés	130/an
	Nombre d'accompagnements à la rénovation globale	20/an
	Nombre de copropriétés accompagnées	10/an
1.2 Développer une démarche "d'aller vers" auprès des ménages les plus fragiles	Nombre de publications d'information sur France Rénov	10/an
	Nombre d'évènements sur le territoire	10/an
1.3 Sensibiliser les ménages aux "bonnes pratiques" d'économie d'énergie dans les logements	Nombre de publications de conseils pratiques (sur les consommations d'énergie) dans les outils de communication de la CCDH et des communes	8/ an
1.4 Elaborer une stratégie patrimoniale de rénovation énergétique des bâtiments publics	Nombre de bâtiments de la CCDH ayant bénéficié d'un diagnostic énergétique complet (action de rénovation)	3/an
	Nombre de collectivités renseignant la plateforme OPERAT	100%
	Evolution des consommations énergétiques de la CCDH saisies sur la plateforme "operat"	Moins 40% (Décret tertiaire : objectif moins 40% en 2030 par rapport à 2019)
2.1 Renforcer l'offre de transports en commun vers les pôles générateurs de déplacements	Nombre de communes couvertes par le TAD	11
	Nombre de trajets du TAD/mois	2000

2.2 Inciter au covoiturage et à l'autostop en simplifiant et en sécurisant les pratiques	Nombre d'inscrits sur la plateforme Blablacar Daily	20% des 15-74 ans soit 3880
	Dont nombre de covoitureurs activés	80% des inscrits : 3104
	Taux de réussite de la recherche Blablacar Daily	100%
2.4 Déployer un réseau de bornes de recharges multi-énergies	KWh distribués	Doubler par rapport au lancement : 50 000kWh/an
2.5 Mailler le territoire en pistes et voies cyclables	Nombre de km de pistes cyclables réalisés	32,7 km à horizon 2034 (objectif fixé par le schéma cyclable) soit 3,27 km/an
2.6 Faciliter et promouvoir les mobilités douces sur le territoire	Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un vélo électrique d'IDFM	50
	Installation d'une consigne "Véligo station" en gares de Dourdan, St Chéron et Sermaise	3
	Nombre de places de stationnements dans les équipements CCDH	40
2.7 Développer l'offre en tiers-lieux et espaces de "coworking"	Nombre de projets coworking/tiers-lieux accompagnés par la CCDH	2
	Nombre d'espaces de coworking/tiers-lieux ouverts sur le territoire de la CCDH	2
	Nombre d'espaces de coworking/tiers-lieux temporaires ouverts sur le territoire de la CCDH	2
2.8 Engager la décarbonisation des flottes de véhicules des collectivités territoriales	Nombre de véhicules de la CCDH remplacés par des véhicules à énergie décarbonés	50% (loi LOM : 30% avant 2025, 40% après, 70% en 2030)
	Nombre de vélos électriques achetés par la CCDH	2
2.9 Créer un "bureau des temps", instance de réflexion et d'échange sur les politiques temporelles	Nombre de télétravailleurs à la CCDH par rapport aux emplois télétravaillables	75%
	Nombre de télétravailleurs "flottants"	50% du total de télétravailleurs
3.1 Développer une gestion économe de l'espace dans les documents de planification urbaine	Suivi des surfaces artificialisées	En fonction des objectifs du SDRIF-E : 50 ha d'ici à 2027 (et depuis 2023), soit 2,9ha/an
3.2 Transcrire les enjeux du PCAET dans les	Nombre d'évènements/réunions organisées pour les communes sur la thématique	4/an évènements/réunions orga sur la thématique

opérations d'aménagement (logements et activités économiques)		
3.4 Déployer une campagne d'information et de sensibilisation face aux risques liés au changement climatique	Nombre de PCS	5
	Nombre de PLU communaux couverts par des prescriptions sur les zones de retrait-gonflement des argiles et de risque inondation	100%
4.2 : Soutenir les démarches visant à l'agriculture locale plus durable et résiliente	Nombre d'évènements et opérations de communication organisés pour soutenir l'agriculture durable et résiliente	3/an
4.3 : Installer des composteurs dans les quartiers d'habitat collectif et des broyeurs dans les centre-bourgs	Nombre de composteurs collectifs installé	11
	Nombre de broyeurs ou de « demi-journée » de mobilisation où un équipement est accessible pour les habitants	5/an
4.4 : Identifier des "ambassadeurs zéro déchet" dans les villages et les quartiers	Nombre de sessions de formation compostage - zéro déchets /an	5/an
	Nombre d'habitants formés	150/an
5.1 : Faciliter le déploiement du photovoltaïque solaire sur les bâtiments	Nombre de communes ayant réalisé leur schéma ZAENR	11
	Surface de ZAENR	90% zU
	Nombre de projets solaires photovoltaïques étudiés par l'ALEC sur des bâtiments publics	2/an
	Bâtiments publics équipés	1/an - 11 cumulés
5.3 : Accompagner l'implantation d'une unité de méthanisation agricole	Nombre de projets de méthanisation suivis et accompagnés par la CCDH et GRDF	1
	Implantation d'un méthaniseur sur le territoire	1
6.2 : Soutenir financièrement les initiatives habitantes et associatives	Nombre de projets soutenus	1/an
	Part de l'enveloppe mobilisé pour le soutien aux projets d'initiatives habitantes et associatives	1000€/an
6.3 : Sensibiliser et mobiliser les jeunes dans les établissements scolaires et accueils de loisirs	Nombre d'activités pédagogiques conduites en interne dans les accueils de loisirs de la CCDH	10/an
	Nombre d'activités pédagogiques animées par des intervenants extérieurs dans les accueils de loisirs	5/ an (1/centre)
	Nombre d'actions de sensibilisation aux métiers de la transition énergétique organisés auprès des jeunes	1 par an

- Enfin, 7 objectifs chiffrés restent à fixer, soit que la fiche action nécessite une refonte (voir supra), soit que le calendrier de travail avec les partenaires concernés ne le permette pas : c'est le cas de l'élaboration du nouveau Contrat de territoire avec le SYORP, prévu sur 2025, ou du PAT partenarial avec la CCEJR et la CAESE– les objectifs seront dans ce cas définis au cours du 2nd semestre 2025.

FICHE	INDICATEURS	OBJECTIF
4.1 : Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial	Mise en oeuvre des actions du plan d'actions du PAT 2	Avancement des 3 axes du PAT2 (gouvernance/restauration collective/précarité) : en fonction des indicateurs du PAT
3.3 Restaurer et préserver les milieux aquatiques et humides	Nombre de kilomètres de berge renaturés et ouverts aux publics	Objectif chiffré à définir en lien avec le SYORP en 2025, dans le cadre du nouveau Contrat de Territoire
	Nombre d'actions de sensibilisation sur les milieux aquatiques et humides réalisées	
	Nombre de MAEC sur le territoire	Objectif chiffré à définir en lien avec le SYORP en 2025 (dans le cadre de la reprise du dispositif en 2323)
	ha de MAEC sur le territoire	
4.7 : Déployer une démarche "zéro déchet" lors des événements	A redéfinir en fonction des actions	A redéfinir en fonction des actions
4.6 : Intégrer des critères "climat" dans l'ensemble des procédures de commande publique	% du budget "vert"	A définir en fonction de l'état initial, à réaliser en 2025
6.1 : Impliquer les habitants dans la mise en œuvre et le suivi du PCAET	Nombre d'institutions et de citoyens volontaires à la mise en oeuvre de l'instance de de suivi du PCAET	A redéfinir en fonction des actions
6.4 : Décliner les ambitions du PCAET dans des protocoles d'engagements avec les communes et partenaires	Décliner en actions concrètes pour appuyer les communes : événements zéro déchets, accompagnement ZAENR...	A redéfinir en fonction des actions

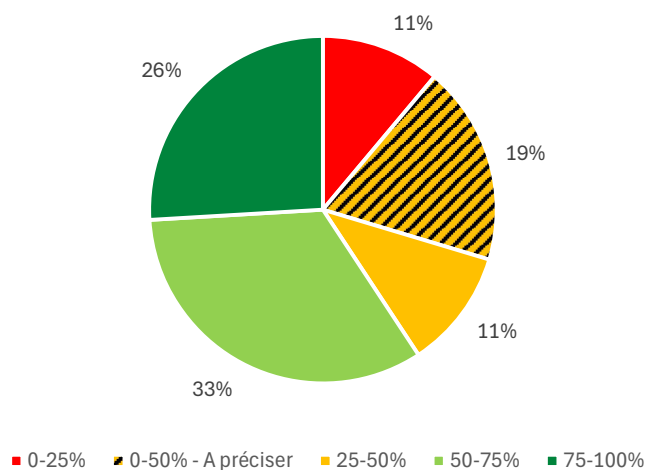
3 – Les résultats chiffrés

Au terme du bilan quantitatif, après refonte des indicateurs, on a :

- 8 actions réalisées à moins de 50%
- 19 actions réalisées à plus de 50%, dont 7 réalisées à plus de 75%

Avancement	Nombre d'actions	Pourcentage
0-25%	3	11%
0-50% - A préciser	5	19%
25-50%	3	11%
50-75%	9	33%
75-100%	7	26%
Total	27	100%

Avancement des actions - après refonte des indicateurs



9. Proposition d'insertion de nouvelles fiches actions

Il est proposé d'ajouter deux nouvelles fiches actions au programme du PCAET, portant ainsi leur nombre à 29.

- En raison des dispositions légales : L'article 85 de la loi LOM impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'intégrer dans leur PCAET à compter de 2022 un « plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques » dans les zones couvertes en tout ou partie par un plan de protection de l'atmosphère (PPA)
- En raison de leur importance croissante sur le territoire : portés par les événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents dans une région jusque-là relativement préservée (sécheresses, canicules, inondations, incendies...), des enjeux ont émergé

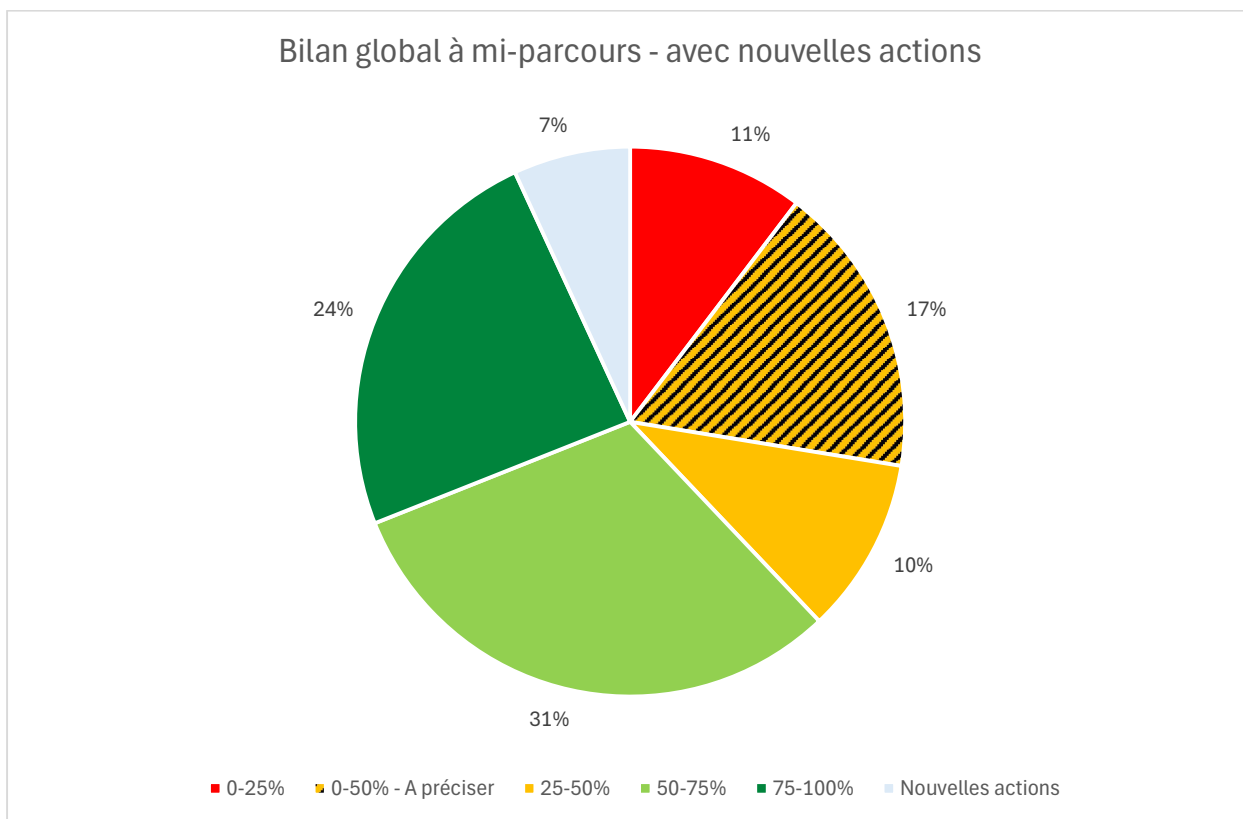
fortement depuis les années 2020 et le vote du PCAET autour de l'adaptation au changement climatique, et de la capacité des acteurs à faire face aux crises.

Ces nouvelles actions seront à élaborer en partenariat avec les acteurs concernés, au premier rang desquels les communes du territoire.

Nouvelles fiches action	Axes de travail possibles	Eventail d'actions possibles
Réaliser le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques de la CCDH	Publics fragiles de la CCDH (enfance, petite enfance, CIAS – SAAD) Pas/peu de levier en matière d'aménagement	Suivi des pollutions atmosphériques Dispositif de sensibilisation et alerte des publics fragiles Surveillance des pollens
Identifier les vulnérabilités du territoire au regard du changement climatique et des événements extrêmes et réaliser un plan d'adaptation au changement climatique ajusté au territoire, articulé au Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC)	Axes du PRACC : Axe 1 « Protéger les habitants, en particulier les plus fragiles » Axe 2 « Protéger les écosystèmes » Axe 3 « Protéger le tissu économique »	Cartographie du risque Ilots de chaleur urbains Maillage d'abris climatiques Cours de récréation oasis PICS Rôle d'Hudolia Récupérateurs d'eau pour les particuliers Zones d'expansion de crues Solutions d'adaptation fondées sur la nature Préservation des forêts

En prenant en compte les 2 nouvelles actions, le bilan chiffré est le suivant :

Avancement	Nombre d'actions	Pourcentage
0-25%	3	11%
0-50% - A préciser	5	17%
25-50%	3	10%
50-75%	9	31%
75-100%	7	24%
Nouvelles actions	2	7%
Total	29	100%



10. Limites du bilan à mi-parcours et axes de progrès

1 - Quelques fiches actions restent difficilement évaluable

C'est le cas en particulier pour les 6 actions pour lesquelles les indicateurs chiffrés restent à définir (Cf. 8.2).

2 – Certains choix méthodologiques sont imparfaits

- Le nombre d'indicateurs est variables en fonction des actions (de 1 à 7 selon les actions)

- Il n'est pas prévu de pondération des indicateurs, en fonction de leur importance ou de leur impact. Ainsi par exemple l'indicateur « *nombre de km de pistes cyclables réalisées* » a autant de poids dans la « note » globale que l'indicateur « *vote du schéma cyclable* », alors que son impact sur les émissions de GES, mais aussi son coût de réalisation, est à priori bien moindre.

3 – Pas d'évaluation de l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de dégager l'impact des actions du PCAET sur les émissions de GES : cette évaluation ne peut avoir lieu qu'au terme de la réalisation d'un BEGES, Bilan des émissions de gaz à effet de serre. Il sera souhaitable de le réaliser en amont d'un prochain PCAET.